

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Sciences juridiques, économiques et
de gestion »

Présenté par

l'Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Alain Sauviat, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Sciences juridiques, économiques et de gestion* (SJEG) est un des cinq champs définis par l'Université de Franche-Comté pour structurer la présentation de son offre de formation. Il regroupe les formations dont l'objectif est de former essentiellement les étudiants à exercer dans le secteur tertiaire, dans le secteur public, parapublic ou privé, privilégiant l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion afin de pouvoir participer, dans des fonctions de responsabilité, à la gestion ou à l'administration des entreprises et organisations de la sphère marchande ou non marchande.

Il se compose de :

- trois diplômes de licence : *Administration économique et sociale, Droit, Économie et gestion* portés par l'unité de formation et de recherche Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (UFR SJEPEG).

- six diplômes de licence professionnelle dont trois portés par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Besançon-Vesoul : *Achats, Assistant marketing et communication des petites et moyennes entreprises, Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations*; deux par l'IUT de Belfort-Montbéliard : *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce, Attaché au développement international des organisations* et une par l'UFR SJEPEG : *Administration et encadrement du service à la personne*.

- cinq diplômes de master dont quatre portés par l'UFR SJEPEG : *Administration économique et sociale* (avec une seule spécialité *Action politique et politiques publiques*), *Droit privé* (avec quatre spécialités *Contentieux / Droit de l'emploi et des relations sociales / Droit des affaires / Droit privé général*), *Droit public* (avec deux spécialités *Administration publique et contentieux / Protection des droits fondamentaux et des libertés*), *Économie-gestion* (avec quatre spécialités *Banque / E-achats et marchés / Chargé d'études économiques / Chargé d'affaires professionnels*), un porté par l'institut d'administration des entreprises (IAE) ; *Management* (avec cinq spécialités *Comptabilité, contrôle, audit / Management des relations humaines / Marketing et management international / Management administratif et financier en entreprise / Administration des entreprises*).

Deux autres diplômes, inscrits dans le champ *Droit, science politique, économie* de l'Université de Bourgogne qui en est le porteur principal, sont également rattachés au champ franc-comtois correspondant. Il s'agit des deux licences professionnelles *Métiers du notariat* et *Chargé de clientèle bancassurance - marché des particuliers*.

Le champ *SJEG* ne détermine pas une identification particulière dans le domaine Droit-Économie-Gestion. Il vise à couvrir assez largement la diversité des besoins socio-économiques qui peuvent apparaître sur le territoire régional (les formations de ce champ sont implantées soit à Besançon, soit à Belfort-Montbéliard). Son environnement recherche offre les mêmes caractéristiques générales et repose sur trois unités de recherche de l'UFC : le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRIJFC), le Centre de recherche sur les stratégies économiques (CRESE) et le Centre de recherche en gestion des organisations (CREGO) qui accueillent à elles trois environ 80 enseignants-chercheurs.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

La structuration de l'offre de formation du champ est tout à fait habituelle et correspond dans l'ensemble bien aux objectifs de formation très bien décrits dans les fiches du répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP) et dans les suppléments au diplôme. On retrouve au niveau licence les trois diplômes classiques que constituent la licence *Droit*, la licence *Économie-gestion (EG)* et la licence *Administration économique et sociale (AES)*. Ces diplômes accueillent des étudiants principalement sur le site de Besançon mais aussi sur celui de Belfort pour la licence *Droit* et pour un parcours de la licence d'*AES* (sous la responsabilité de l'UFR *Sciences, techniques et gestions de l'industrie*). Il n'y a pas de parcours types en licence *Droit* (mais des options en nombre plus limité à Belfort par rapport à Besançon, ce qui peut restreindre les choix et ouvertures thématiques des étudiants du site belfortain). Ils apparaissent en deuxième année ou troisième année des licences (L2, L3) *AES* et *EG* mais au détriment d'un socle commun qui devrait être renforcé en *AES* et sans que l'on ne puisse apprécier réellement les modalités de fonctionnement et l'impact de la création d'un parcours optionnel d'excellence dans la licence *EG* à côté du parcours dit général.

Les licences professionnelles (LP) sont dans ce champ comme dans bien d'autres relativement déconnectées des licences que l'on peut encore qualifier de généralistes plus que de qualifiantes. Les LP offrent aux étudiants des formations les professionnalisant dans des métiers pouvant sans conteste répondre à une demande régionale en bénéficiant généralement du soutien fort des acteurs économiques locaux. Toutefois, le positionnement des LP *Achats* et *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce* pose problème en raison d'une dimension internationale absente dans les objectifs de la première et trop peu développée dans le programme de la seconde. Quant à la LP *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce*, elle souffre d'une ambition de formation trop large sur un trop grand nombre de métiers, ce qui la conduit à rester trop généraliste et à ne pas assez spécialiser ses diplômés.

Les masters de l'UFR SJPEG sont construits comme des suites logiques de ces trois mentions de licence et l'articulation est claire entre la licence *Droit* et les masters *Droit public* et *Droit privé*, entre la licence *AES* et la licence *Économie-gestion* et les masters éponymes. Le master *Management* est porté par l'institut d'administration des entreprises qui est une structure autonome au sein de l'UFR SJPEG et ses spécialités ne concurrencent pas celles du master *Économie-gestion*. Les masters ont des objectifs définis en cohérence avec leur environnement académique et professionnel mais devraient préciser davantage leurs liens avec les laboratoires de recherche auxquels ils sont adossés et de quels apports ils peuvent ainsi bénéficier. On peut cependant affirmer que l'excessive dispersion pluridisciplinaire du master *AES* (dans son unique spécialité *Action politique et politiques publiques*) nuit fortement à la lisibilité de cette formation et à son efficacité. Les spécialités du master *Droit Privé*, mêmes si elles sont professionnelles, gagneraient quant à elles à renforcer leur spécificité en lien avec les compétences des enseignants-chercheurs qui y interviennent, à l'image du master *EG* dont les spécialités sont bien articulées avec les axes de recherche du Centre de recherche sur les stratégies économiques (CRESE). Les deux spécialités *Chargés d'affaires professionnelles* et *Banque* du master *EG* apparaissent néanmoins très proches dans leurs objectifs et leur rapprochement effectif simplifierait l'architecture de cette mention. De même, la différenciation professionnelle/recherche des deux spécialités du master *Droit Public* n'est pas suffisamment étayée par leurs contenus ni par leurs débouchés réels.

Les contenus des formations relevant du champ sont généralement bien en adéquation avec les objectifs déclarés, la professionnalisation repose sur des modalités solides en termes d'atelier de projet professionnel et/ou de projets tutorés et/ou de stages dont l'efficacité est souvent renforcée par des partenariats actifs avec des entreprises ou organismes professionnels, des organisations patronales ou chambres consulaires, tels que les liens spécifiques de la LP *Assistant marketing et communication des petites et moyennes entreprises* avec le pôle microtechnique, de la LP *Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations* avec l'association nationale des directeurs des ressources humaines, mais aussi la spécialité *Affaires industrielles internationales* du master *Management de la technologie* avec la constitution d'un réseau efficace d'entreprises partenaires ou de la spécialité *Chargé d'affaires professionnels* du master *Economie-gestion* avec le Centre de formation de la profession bancaire.

En revanche, la place de la recherche est relativement congrue dans l'ensemble du champ, puisqu'on ne compte que deux parcours déclarés comme tels au sein de la spécialité *Chargé d'études économiques* dans le master *EG* et au sein de la spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés* du master *Droit public* qui ne conduisent en outre qu'un très faible nombre de diplômés vers les études doctorales. La présence des enseignants-chercheurs garantit cependant une dimension recherche dans l'ensemble des spécialités. Mais, même si la réalisation de mémoires orientés recherche est une possibilité, il n'existe aucun module d'initiation à la méthodologie de la recherche pour les étudiants des parcours professionnels à l'exception de ceux de la spécialité *Affaires industrielles internationales* du master *Management de la technologie*. En outre, le master *AES*, très pluridisciplinaire, peine à s'appuyer sur les laboratoires de recherche monodisciplinaires bisontins. La présence massive des enseignants-chercheurs est bien évidemment garante des mêmes bénéfices pour les étudiants des trois diplômes de licence mais leur participation très réduite (parfois même non signalée) dans certaines licences professionnelles peut handicaper une démarche d'évolution prospective, à l'exemple extrême des LP *Achats*, *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce*, *Attaché au développement international des organisations* qui ne comportent aucun enseignant-chercheur dans leur équipe pédagogique.

Alors que la Franche-Comté est une région frontalière, la dimension internationale des formations du champ ne semble pas globalement à la hauteur de la position géographique privilégiée de l'UFC. La LP *Attaché au développement international des organisations* ne satisfait pas à cet objectif pourtant inscrit dans sa raison d'être. Les autres formations du champ n'affiche pas une réelle ambition internationale ou peinent à la développer, même si l'on peut considérer certains diplômes comme nécessairement plus ancrés dans une démarche interne en raison de spécificités institutionnelles nationales à l'image de la LP *Administration et encadrement du service à la personne* ou à un degré moindre de la LP *Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations*. Mais dans l'ensemble, en dépit de certaines avancées comme la place de l'anglais de spécialité renforcée (particulièrement dans le parcours d'excellence) au sein de la licence *EG*, les démarches d'internationalisation du champ demeurent limitées.

En ce qui concerne les modalités d'enseignement, on constate dans le champ *SJEG* que cinq LP et plusieurs spécialités des masters *Droit Privé*, *Economie-gestion* et *Management* sont ouvertes à l'alternance ce qui fait plus de la moitié des formations mais cette modalité n'est vraiment significative que dans les LP *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce*, *Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations* et *Attaché au développement international des organisations* ainsi que dans la spécialité *Chargé d'affaires professionnels* du master *EG* qui est la seule formation ouverte exclusivement en alternance. En ce qui concerne la place des outils numériques, les particularités ne sont pas propres au champ *SJEG* et la plateforme *Moodle* est notamment bien utilisée dans de nombreuses formations. On peut néanmoins regretter que cette place ne soit pas plus développée dans une formation comme celle de la LP *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce* où les outils numériques d'enseignement pourraient y avoir une pertinence évidente dans le processus d'apprentissage. La formation à distance représente une spécificité notable de l'UFC sous l'impulsion de son centre de télé-enseignement universitaire (CTU), mais elle ne concerne au sein du champ *SJEG* que la licence *AES* et la spécialité *Management administratif et financier en entreprise* du master *Management* avec des performances qu'il est cependant difficile de juger compte tenu des caractéristiques du public concerné. Le CTU contribue également à renforcer les dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants en réorientation ou pour faciliter les passerelles en proposant des mises à niveau par des enseignements à distance, ce qui constitue un dispositif fortement mobilisé dans la troisième année de licence *AES* qui a accueilli sur la période évaluée plus de 40 % d'étudiants en provenance de cycles courts, diplômes universitaires de technologie (DUT) ou brevets de technicien supérieur (BTS). Les entrées par passerelles sont également nombreuses en licence *Droit* mais leur pertinence, notamment en termes de compétences acquises ou de taux de réussite, n'est pas analysée.

Les formations de ce champ ont dans l'ensemble une très bonne attractivité, ce qui démontre très clairement la pertinence des formations généralistes comme de celles plus spécialisées offertes par l'UFC au regard du potentiel démographique de la région Franche-Comté. L'évolution des effectifs n'est en fait inquiétante que pour le master *Administration économique et sociale* qui n'accueille plus en 2014/2015 que 14 étudiants en première année de master (M1) et 12 en deuxième année de master (M2) ; ce qui peut conduire à remettre en cause la pérennité de ce diplôme. La spécialité *E-achats* affiche des effectifs moyens relativement faibles autour de 10 étudiants par an mais c'est une voie recherche bien intégrée dans l'ensemble plus large de la mention *EG*. Les effectifs de la LP *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce* ont également fortement diminué entre 2010/2011 et 2014/2015 (de 40 à 24) mais il s'agit d'une démarche volontaire de l'équipe pédagogique pour adapter le volume de leurs diplômés à la réalité des débouchés à la suite de mauvais résultats en matière d'insertion professionnelle. C'est ce critère de l'insertion des diplômés qui conduit à juger les performances globales du champ *SJEG* avec le plus de réserves dans la mesure où coexistent des résultats satisfaisants (au moins en taux car pratiquement aucune information n'est donnée sur les conditions salariales ou la nature des emplois occupés permettant de juger de la qualité de l'insertion) dans les masters du champ et la LP *Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations* et franchement décevants dans les autres LP qui atteignent mal leur objectif d'insertion immédiate et affichent des taux de poursuites d'études (parfois supérieurs à 50 %) non conformes à leur finalité.

Sur ce point essentiel de l'insertion professionnelle, il manque dans beaucoup de dossiers les informations qui permettraient d'évaluer plus qualitativement les débouchés effectifs des diplômés en fonction des caractéristiques de leurs emplois. Les équipes pédagogiques, plus particulièrement celles des LP, complètent très souvent les enquêtes menées par le service OSE (Orientation-Stage-Emploi) mais sans pour autant obtenir une cartographie très précise et systématique de ces débouchés. Les formations du champ sont cependant pour la plupart pilotées par des équipes pédagogiques qui s'investissent réellement dans les formations dont elles ont la responsabilité. Les outils mis à leur disposition par l'UFC (tels que Evamaine pour l'évaluation des formations par les étudiants) assurent une homogénéité des procédures qui contribuent bien à une démarche affichée d'amélioration continue des formations. Les conseils de perfectionnement ont dans la plupart des formations un rôle utile d'échanges entre les diverses parties prenantes à la formation, sans qu'il soit cependant possible en l'état des informations disponibles d'affirmer que les étudiants et les partenaires professionnels aient pu significativement contribuer sur la période évaluée à des évolutions stratégiques des formations.

On peut ainsi considérer que la très grande majorité des formations du champ *Sciences Juridiques, économiques et de gestion* transmettent effectivement à leurs étudiants les connaissances et compétences définies dans leurs objectifs scientifiques et professionnels. Elles sont dans l'ensemble très attractives, les équipes pédagogiques utilisent bien les différentes modalités de professionnalisation en bénéficiant du soutien du tissu économique régional, mobilisent de manière satisfaisante les méthodes nécessaires pour la réussite des étudiants, profitent d'outils transversaux adaptés tels qu'Evamaine pour formaliser l'évaluation de leur formation par les étudiants ou le supplément au diplôme pour décrire de manière précise leurs parcours individuels. Il apparaît cependant plusieurs faiblesses au sein du champ *SJEG*. L'insertion professionnelle des LP est, à une exception près, médiocre au regard de leur objectif de placement immédiat de leurs diplômés sur le marché du travail.

L'absence de données sur les emplois occupés ne permet en outre pas de se prononcer sur la qualité de l'insertion professionnelle au-delà des taux affichés, dans ces LP comme dans les autres formations. C'est la principale lacune du processus de l'autoévaluation mené par l'UFC néanmoins utile pour identifier les formations les plus en difficulté, le master *AES* et la LP *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au marketing et au commerce*, qui doivent corriger leurs positionnements. Une autre faiblesse majeure du champ est la dimension internationale de ses formations qui est trop peu développée, particulièrement pour une région transfrontalière, et même pour certaines formations qui affichent cette ambition. Cette dimension doit être développée par l'extension des partenariats à l'étranger, académiques et professionnels, afin de favoriser la mobilité internationale, entrante comme sortante, en formation comme en stage, l'acquisition de compétences linguistiques ou multiculturelles et renforcer ainsi l'employabilité des diplômés et leurs perspectives d'insertion. L'alternance doit également y contribuer. Elle ne concerne actuellement qu'un trop faible nombre d'étudiants dans l'ensemble du champ et elle doit devenir une modalité privilégiée d'enseignement dans des formations bien insérées dans leur environnement économique.

Les deux LP portées par l'Université de Bourgogne (UB) rattachées à ce champ semblent remplir correctement leurs objectifs de formation mais les dossiers ne permettent pas d'apprécier la pertinence d'une répartition des enseignements de la LP *Métiers du notariat* entre le site de Dijon et celui de Besançon et de comprendre si la LP *Chargé de clientèle bancassurance - marché des particuliers* délivrée à Besançon reproduit à l'identique celle de l'UB dont elle dépend ou si elle l'adapte à d'éventuelles spécificités locales.

Avis global du comité d'experts

Le champ *Sciences juridiques, économiques et de gestion (SJEG)* a été défini dans une logique de découpage de l'offre de formation quasiment identique à celle du domaine Droit-Economie-Gestion. Il n'est pas possible d'en inférer une vision stratégique sous-jacente. Le dossier d'information sur le champ fourni par l'UFC ne sert qu'à préciser le périmètre exact des formations concernées, c'est-à-dire celles listées précédemment dans ce rapport auxquelles se rajoutent quatre DUT *Gestion administrative et commerciale des organisations, Gestion des entreprises et des administrations, Gestion logistique et transport, Techniques de commercialisation* qui ne sont pas soumis à l'expertise. On ne dispose d'aucune information permettant de juger des liens de ces quatre DUT avec les autres formations du champ, il en est de même pour la quasi-totalité des autres formations expertisées dont on ne peut pas déterminer s'il existe, en dehors des liens naturels entre licences et mentions éponymes, une coordination effective entre elles, une analyse de leurs positionnements respectifs et une étude des parcours étudiants qu'elles suscitent. La cartographie des autres champs de l'UFC montrent en outre qu'il existe au sein du champ *Sciences de l'homme et humanités (SHS)*, dans la mention *Langue étrangères appliquées (LEA)* des formations telles que le parcours *Développement international des entreprises* en licence et *Management et développement international* en master qui apparaissent très proches des objectifs professionnels de certaines formations du champ *SJEG* tout en affichant la dimension internationale qui leur manque. Et l'on est surpris de constater que le dossier du champ *SJEG* et celui du champ *SHS* annoncent une même volonté d'identification autour des axes thématiques Transmission, Travail, Pouvoir sans que l'on perçoive la réelle pertinence de cet affichage dans le champ *SJEG* expertisé (ni la différenciation des deux champs s'ils partageaient effectivement les mêmes spécificités). Les périmètres des champs soumis à l'évaluation externe recoupent en fait ceux des *collegiums* créés fin 2015 à l'UFC et il est évidemment trop tôt pour mesurer leur plus-value dans la gouvernance globale de l'offre de formation, les indicateurs de suivi annoncés pour le champ *SJEG* comme pour les autres n'étant pas encore renseignés.

En définitive, si l'on s'affranchit des problèmes à venir d'identification stratégique du champ *SJEG* pour n'en retenir dans l'immédiat que ce qui ressort de sa configuration présentée à l'expertise, il apparaît quelques points d'évolutions envisageables. Le taux de pression des licences professionnelles est très élevé et on peut donc considérer qu'il serait judicieux d'en augmenter le nombre dans ce champ pour répondre à la demande des étudiants et par la même diversifier les métiers visés tout en conservant des objectifs de professionnalisation suffisamment pointus pour répondre aux exigences d'une insertion professionnelle immédiate après l'obtention du diplôme. Il conviendrait également d'ancrer davantage les formations du champ dans les axes forts des centres de recherche et profiter de la construction du *collegium* pour donner plus de spécificité à l'échelle nationale aux masters du champ franc-comtois et les renforcer à l'international. Dans l'immédiat, cet effort coordonné devrait également mener à mieux articuler certaines formations existantes entre elles, à l'exemple du master *AES* qui devrait profiter d'un rapprochement avec le master *Droit Public* pour construire un parcours de formation plus performant.

Observations de l'établissement

Observations de l'établissement sur le rapport HCERES d'évaluation du champ

Sciences juridiques économiques et de gestion

L'UFC tient à remercier la qualité du travail de synthèse réalisée par les évaluateurs au niveau du champ, qui apparaît tout à fait pertinente et s'avère être une aide précieuse au pilotage des formations.

À court-moyen termes, la création du champ répond à la demande appuyée des collègues qui ne souhaitent pas perdre leur visibilité au sein d'un champ unique SHS. Cela permet également d'avoir, dans cette première phase, une cohérence de site avec l'université de Bourgogne.

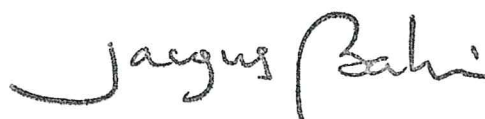
Concernant la spécificité « Transmission, travail, pouvoir », elle a été proposée par l'ensemble des laboratoires des champs Sciences de l'homme et humanités et Sciences juridiques, économique et de gestion. Naturellement, elle est partagée et soutenue par la MSHE de l'UFC et la MSH de l'Ub.

L'établissement souhaite renforcer les SHS. Il a défendu notamment l'idée d'un quatrième axe au sein de l'I-SITE BFC. Cet axe serait « Transmission, travail, pouvoir » et son développement, comme celui des deux champs de formations concernés, sera assuré par deux collegiums distincts, en attendant qu'un regroupement soit pertinent pour l'activité scientifique et les collègues qui la conduisent.

L'évaluation du champ est particulièrement encourageante pour l'établissement en ce qui concerne la mise en place du processus d'évaluation interne et la dynamique collegium.

Fait à Besançon, le 11 mai 2016

Le Président,

A handwritten signature in black ink, reading 'Jacques Bahi'.

Jacques Bahi